



DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE
SERVICE DU TOURISME

**LES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE
VOLET 4 - ACCOMPAGNEMENT À LA MONTÉE EN COMPÉTENCE COLLECTIVE**

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors de votre demande dans le cadre de l'aide « Les 10 destinations touristiques de Bretagne - Volet 4 - Accompagnement à la montée en compétence collective » :

- ✓ Courrier de demande d'aide Destinations touristiques Volet 4 (*modèle à télécharger*).
- ✓ Délibération ou attestation de validation par le comité de pilotage de la Destination touristique de la demande d'aide régionale.
- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage ou procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention régionale auprès du Conseil régional (si concerné).
- ✓ RIB.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage privé (association, entreprise) : statuts juridiques à jour.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage association : avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois (délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce).
- ✓ Cahier des charges de l'action collective / de la formation.
- ✓ Proposition et détail des dépenses internes. Sinon, proposition et devis de l'organisme retenu si la mission est externalisée.
- ✓ S'il s'agit de ressources internes : délibération/attestation de mise à disposition de l'ETP au service du projet de la Destination touristique précisant le nom de la personne affectée à la mission.
- ✓ Plan de financement (*modèle à télécharger*).

Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
www.bretagne.bzh